



Enseignements Pratiques Interdisciplinaires



Mai 2016

Collège des IA-IPR de l'académie de Strasbourg



« À compter de la rentrée 2016, pour mieux s'approprier des savoirs abstraits, les élèves bénéficieront d'enseignements pratiques interdisciplinaires. Ils permettront aux élèves de comprendre le sens de leurs apprentissages en les croisant, en les contextualisant et en les utilisant pour réaliser des projets collectifs concrets. » (Dossier « Collège Mieux apprendre pour mieux réussir », 11/03/2015)

Ce document a pour objectif d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre des temps dédiés aux enseignements pratiques interdisciplinaires.

1. LE CADRE REGLEMENTAIRE SELON LA CIRCULAIRE DU 30 JUIN 2015

A quel moment de leur scolarité les élèves suivent-ils les EPI ?

« *Les enseignements pratiques interdisciplinaires concernent les élèves du cycle 4* ». Avec l'accompagnement personnalisé, ils constituent les quatre heures d'enseignements complémentaires hebdomadaires suivis par l'ensemble des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. « *Les enseignements pratiques interdisciplinaires offerts aux élèves doivent, chaque année, être au moins au nombre de deux, portant chacun sur une thématique interdisciplinaire différente* ».

Quel est le volume horaire attribué aux EPI ?

Chaque année du cycle 4, les élèves suivent des EPI à raison de deux ou de trois heures hebdomadaires, en fonction des choix horaires effectués pour la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé (1 ou 2 heures). Mais ce volume horaire s'entend de manière globale sur l'année scolaire : il peut se répartir librement selon les choix de l'établissement, à partir du moment où les élèves suivent le volume hebdomadaire de 26 heures de cours fixé réglementairement. « *La répartition des volumes horaires entre l'accompagnement personnalisé et les enseignements pratiques interdisciplinaires est identique pour tous les élèves d'un même niveau* ».

Quels sont les objectifs des EPI ?

Les EPI traitent les programmes disciplinaires : « *Le programme d'enseignement du cycle 4 fixe le cadre des contenus enseignés pour chacune des thématiques* » dans lesquelles s'inscrivent les EPI. Ceux-ci constituent des temps d'enseignement pendant lesquels le programme des disciplines impliquées est travaillé selon une modalité différente. En croisant les regards disciplinaires, « *ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective* ». La circulaire n'impose aucune forme pour cette réalisation.

Les EPI sont également des temps privilégiés pour le travail d'apprentissages plus transversaux :

- L'éducation artistique et culturelle, l'éducation à la citoyenneté et l'orientation : « *Les enseignements pratiques interdisciplinaires contribuent, avec les autres enseignements, à la mise en œuvre du parcours citoyen, du parcours d'éducation artistique et culturelle ainsi que du parcours Avenir* ».
- L'oral, le travail collaboratif et la démarche de projet : « *Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont des temps privilégiés pour développer les compétences liées à l'oral, l'esprit créatif et la participation : les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif* ».
- Les langues et le numérique : « *Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont aussi l'occasion privilégiée de mettre en pratique les langues vivantes étudiées ainsi que les outils numériques* ».

Dans quelles thématiques interdisciplinaires s'inscrivent les EPI ?

Les disciplines impliquées dans un EPI choisissent d'inscrire leur projet dans une thématique interdisciplinaire fédératrice. *« Chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des thématiques interdisciplinaires suivantes : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou, le cas échéant, régionales ; monde économique et professionnel ; sciences, technologie et société. »*. En fin de cycle 4, chaque élève doit avoir suivi des EPI dans au moins six de ces huit thématiques. A titre transitoire, *« les élèves des classes de troisième pour l'année scolaire 2016-2017 et les élèves des classes de quatrième pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018 »* ne sont pas astreints à cette obligation. Par ailleurs, en fonction des choix de l'établissement, *« une même thématique interdisciplinaire peut être suivie par un élève au cours de chacune des trois années du cycle 4 »*.

Quels personnels participent aux EPI et selon quelles modalités ?

Différents acteurs de la communauté éducative ont vocation à intervenir dans le cadre des EPI :

- Les professeurs des différentes disciplines : *« toutes les disciplines d'enseignement contribuent aux enseignements pratiques interdisciplinaires »*.
- Les professeurs documentalistes et les conseillers principaux d'éducation : *« dans leurs champs de compétences respectifs, ils ont vocation à apporter leur expertise dans leur conception et à participer à leur mise en œuvre. »*
- D'autres personnels (infirmières, assistante sociale, COP ...) et des partenaires extérieurs peuvent être sollicités lorsque les EPI sont articulés à la mise en œuvre des parcours : *« La mise en œuvre des parcours doit favoriser la participation d'autres personnels de l'établissement et les partenariats »*.

Comment s'organisent les EPI dans l'établissement ?

L'organisation temporelle est souple :

- Les différents projets d'enseignements pratiques interdisciplinaires *« peuvent être de durée variable (trimestrielle, semestrielle, annuelle) »*.
- *« Un établissement peut combiner des enseignements pratiques interdisciplinaires de durées différentes »*.
- *« Les organisations trimestrielles ou semestrielles sont à privilégier. D'autres modalités peuvent être conçues, telles que des semaines interdisciplinaires »*.

La dotation horaire supplémentaire accordée aux établissements par division peut être utilisée pour la mise en œuvre des EPI : *« des heures professeurs peuvent être mobilisées notamment pour des interventions conjointes de plusieurs enseignants »*.

2. CE QUE DEVRAIT ETRE UN EPI, CE QU'IL NE DEVRAIT PAS ETRE

Une définition possible

« **Enseignement** » : un EPI permet de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences du programme du cycle 4.

« **Pratique** » : un EPI suppose une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, une production d'élève, qui peut être individuelle ou collective.

« **Interdisciplinaire** » : toutes les disciplines d'enseignement ont vocation à contribuer aux EPI. Un EPI suppose l'association d'au moins deux disciplines.

Ce que devrait être un EPI	Ce que ne devrait pas être un EPI
<ul style="list-style-type: none"> – Une conception partagée par une équipe interdisciplinaire dans laquelle chacun apporte son expertise – Un travail organisé dans le cadre d'une démarche de projet qui sera évalué – Un projet dans lequel le croisement entre les disciplines est explicite – Un temps où on l'on « enseigne autrement » – Un enseignement qui n'oublie pas le travail de compétences ciblées – Un temps d'enseignement conçu pour favoriser la créativité et l'autonomie des élèves – Un projet qui débouche sur une production concrète – Un moment articulé avec les parcours 	<ul style="list-style-type: none"> – Un projet porté par une seule discipline qui place les autres à son service – Un projet élaboré en dehors des huit thématiques interdisciplinaires ou déconnecté des contenus disciplinaires – Un projet qui se contente de juxtaposer des disciplines autour d'un objet commun – Le seul moment où l'on « enseigne autrement » – Un projet dans lequel la production concrète est anecdotique – Un enseignement noté

Que devrait apporter un EPI pour les élèves ?

- Avoir envie d'apprendre et de comprendre, en essayant, en pratiquant et en réalisant,
- Aborder le programme de façon concrète grâce à la production attendue,
- Construire sa démarche de façon autonome, développer l'autonomie et la responsabilité,
- Développer diverses stratégies et démarches d'apprentissage pour conduire un projet individuel ou collectif,
- Mettre en pratique des langues vivantes étudiées et des outils numériques, développer les compétences de l'oral, l'esprit créatif et la participation,
- Travailler différemment, travailler ensemble,
- Comprendre, percevoir les liens entre les disciplines et décroisonner.

3. PISTES POUR LA CONCEPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES EPI

L'interdisciplinarité

Loin de renoncer à l'expertise disciplinaire des professeurs, l'interdisciplinarité s'appuie impérativement sur celle-ci. Pratiquer l'interdisciplinarité c'est rapprocher les thématiques scolaires de la complexité du réel. Ce dernier étant complexe, aucune discipline ne saurait, à elle seule, rendre compte de cette complexité. L'approche disciplinaire est essentielle pour explorer en profondeur une dimension du réel, mais l'appréhension du réel dans son ensemble nécessite l'interdisciplinarité. Celle-ci ne prend sens pour les élèves que si le croisement effectif entre les disciplines est pensé et explicite. L'interdisciplinarité ne consiste pas à simplement à parler d'une même thématique de manière juxtaposée mais elle permet de comprendre cette thématique à l'aide d'éclairages différents. Elle permet aussi de rendre explicite le transfert des compétences entre les disciplines.

Une discipline peut participer à un EPI si le fait de la mobiliser permet d'atteindre une partie des objectifs visés par cet EPI. Cette nécessaire participation à résoudre la problématique permet d'éviter l'instrumentalisation d'une ou de plusieurs disciplines.

La production concrète

Elle est un élément central de l'EPI et à valoriser car elle participe de la motivation et de l'implication des élèves dans le projet. Elle est la traduction concrète de la démarche interdisciplinaire en associant les compétences et les connaissances travaillées pendant le projet dans chacune des disciplines impliquées. La production doit pouvoir répondre aux objectifs du projet et en être l'aboutissement. Elle peut prendre n'importe quelle forme adaptée au projet : dossier, posters, diaporama, production audiovisuelle, pièce de théâtre ou production corporelle (chorégraphie, numéro d'arts du cirque) expérience avec son protocole, interview, maquette, poèmes, expérience scientifique, magazine, « une » de journal, carte mentale, revue de presse, exposition, page internet, blog, media scolaire, aménager un espace (jardin, accueil,...), jeu de société, carnet de voyage, organisation d'une visite (musée, entreprise), imaginer une micro-entreprise,... Il convient de varier les types de production au cours du cycle et de les adapter à l'âge des élèves dans une optique de progressivité.

La démarche

Un EPI nécessite la conception et la mise œuvre d'une démarche pour mener le projet.

Celle-ci repose sur :

- Une concertation entre les professeurs des disciplines impliquées,
- Un questionnement commun,
- Un repérage des éléments de programmes qui seront traités en les inscrivant dans la thématique interdisciplinaire choisie,
- L'identification des compétences qui seront travaillées,
- La définition d'objectifs clairs et explicites pour les élèves,
- La définition d'étapes et d'un calendrier,
- Le choix d'un type de production concrète adaptée aux objectifs assignés à l'EPI.

La durée de l'EPI est fonction des apports disciplinaires utiles pour atteindre les objectifs visés. Il faut veiller à ce qu'elle ne conduise pas à des déséquilibres excessifs dans le traitement des différentes parties des programmes disciplinaires.

L'évaluation

Les connaissances et compétences travaillées dans l'EPI font partie de l'évaluation globale du niveau de maîtrise de la discipline acquis par l'élève. A ce titre, elles sont évaluées dans le cadre habituel du suivi de leur acquisition dans la discipline concernée.

En revanche, le projet en tant que tel et la production attendue ne donnent pas lieu à une note mais à une évaluation qualitative de l'implication de l'élève, qui est à renseigner par l'ensemble de l'équipe concernée par l'EPI dans la partie dédiée du bulletin. Une réflexion sur ce qu'est « l'implication de l'élève » dans un projet est à mener (participation, coopération, degré d'autonomie, curiosité, intérêt, volontarisme, prise d'initiatives, etc.).

On veillera à ce que les élèves conservent la mémoire des projets réalisés en EPI notamment pour alimenter leurs parcours et en vue, éventuellement, de l'épreuve orale du DNB. Pour ce faire, il peut être intéressant d'utiliser un carnet de bord, un cahier de suivi ou un portfolio numérique. Ces outils viennent compléter, sans être redondants, la trace de ce qui a été travaillé dans chacune des disciplines impliquées dans l'EPI.

Des organisations possibles

A la condition de respecter les horaires réglementaires, l'impératif de traiter six thèmes sur les huit au cours du cycle et d'en traiter a minima deux par année, toute organisation est possible. La priorité doit être donnée aux objectifs pédagogiques. Il est souhaitable de privilégier des organisations ménageant un maximum de souplesse.

Par exemple (d'après la circulaire du 30 juin 2015) :

- Trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 3 heures

heures	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1	EPI 1	EPI 2	EPI 3
2			
3			

- Deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de 2 heures, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels d'une heure

heures	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1	EPI 1	EPI 3	EPI 5
2	EPI 2		EPI 4
3			

- Un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel de 3 heures, un enseignement pratique interdisciplinaire semestriel d'une heure, un autre de 2 heures

heures	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1	EPI 1	EPI 2	
2		EPI 3	
3			

- Un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et deux enseignements pratiques interdisciplinaires semestriels de 2 heures

heures	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1	EPI 1		
2	EPI 2		EPI 3
3			

- Un enseignement pratique interdisciplinaire annuel d'une heure, et trois enseignements pratiques interdisciplinaires trimestriels de 2 heures

heures	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
1	EPI 1		
2	EPI 2	EPI 3	EPI 4
3			

Ces organisations n'impliquent pas nécessairement un découpage hebdomadaire systématique. Toute modalité de globalisation sur des temps variables peut être conçue sur des périodes plus courtes mais denses, telles que des semaines interdisciplinaires ou des journées banalisées, qui gagnent à s'inscrire dans la temporalité du projet.

Ressources et documents

- Circulaire [n° 2015-106](#) du 30 juin 2015 relative à l'organisation du collège
- Décret [n° 2015-1929](#) du 31 décembre 2015 relatif à l'évaluation des acquis scolaires des élèves et au livret scolaire, à l'école et au collège
- La [réforme du collège en dix points](#) sur le site Eduscol
- Les [ressources d'accompagnement sur les EPI](#) du site Eduscol
- Rubrique [Collège 2016](#) du site de l'académie de Strasbourg
- Une [réflexion générale sur la démarche de construction d'un EPI](#) adossée à un exemple, menée par l'académie de Versailles.
- Cahiers pédagogiques, « *Mettre en œuvre les EPI* », dossier coordonné par Jean-Michel Zakhartchouk, n° 528, mars 2016.